



Délibération n° 2023 12 18-01 - FINANCES – Budget principal -  
Ouverture anticipée de crédits au budget 2024

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 11/12/2023
En exercice : <b>33</b>	
Présents : <b>27</b>	Affichage de la convocation : 12/12/2023
Pouvoirs : <b>4</b>	
Votants : <b>31</b>	Affichage du compte rendu : 21/12/2023
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.	
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>	
Mme Aline DURAND pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Fatima FERNI pouvoir à M Daniel JULLIEN M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS-MOREAU	
<b>Absents ou excusés :</b>	
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. [...]

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Les crédits ouverts en 2023 s'élèvent à 3 453 189 € dont 325 000 € de crédits afférents au remboursement de la dette. Dans l'attente du vote du budget principal 2024 de la commune, il est proposé l'ouverture anticipée des lignes budgétaires en section d'investissement :

Chapitre / opération	Budget 2023	Montant ouvert dans la limite de 25 %	Affectation
0033 - Aménagement bâtiments sportifs	58 199, 62 €	14 000 €	Petits matériels
044 – Salle clos des Visitandines	763 065, 82 €	15 000 €	Prestations intellectuelles (CT, SPS ...)
048 – Accès aux nouvelles technologies	18 000 €	4 000 €	Petits matériels
0050 - Stade et divers équipements sportifs	38 445, 05 €	5 000 €	Petits matériels ou réparations
0060 – Eclairage public	114 159, 60 €	20 000 €	Travaux éclairage

**Accusé de réception en préfecture**

Chapitre / Article / Rubrication	Montant 2023	Montant ouvert dans la limite de 25 %	Affectation
069-200047785-20231218-2023121801_01-DE Reçu le 22/12/2023			
0069 - Aménagement parc locatif	199 855, 35 €	40 000 €	Travaux
0101 – Travaux dans les écoles	216 385, 75 €	20 000 €	Travaux
0143 - Travaux dans les salles municipales	40 000 €	5 000 €	Travaux
0144 - Travaux dans les bâtiments communaux	400 735, 56 €	30 000 €	Travaux
0714 – Voirie	60 000 €	10 000 €	Travaux
21 – Immobilisations corporelles	12 000 €	3 000 €	Acquisitions matériels
16 – Emprunts	325 000 €	5 000 €	Cautions

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :  
31 suffrages exprimés : 31 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**AUTORISE** Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le

22 DEC. 2023  
et de la publication en mairie le

22 DEC. 2023  
La secrétaire  
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN

